

Ministère de la Culture et de la communication - Communiqué

Le ministre de la culture et de la communication tient à rassurer les personnels de l'Inrap, opérateur central de la politique de l'archéologie préventive, sur la volonté du gouvernement de consolider la situation financière de l'Institut en 2011. Des arbitrages interministériels seront très prochainement pris afin qu'il puisse continuer à exercer pleinement ses missions, et ce de manière pérenne.

Par ailleurs, la mission confiée à Jérôme Bouët, inspecteur général des affaires culturelles, pour établir le bilan de la première année de mise en oeuvre du contrat d'activité (CDA) créé par la loi du 17 février 2009, a donné lieu à un rendu intermédiaire le 29 novembre. S'il souligne l'intérêt du CDA en termes opérationnels, ce bilan identifie précisément les difficultés propres à ce type de contrat et les améliorations et réflexions nécessaires. Cette mission sera poursuivie, notamment sur les aspects juridiques, pour un rendu définitif prévu au 15 janvier 2011.

Sur la base du constat réalisé et des préconisations présentées, le ministre s'engage d'ores et déjà sur les points suivants :

- **augmenter la durée des CDA**

- Le CDA ne devra pas être conclu pour une durée inférieure à un mois.
- La direction générale de l'Inrap déléguera en 2011 aux directions inter-régionales les CDA au fur et à mesure de l'identification des besoins, ciblés prioritairement sur des opérations d'ampleur ou liées à des grands travaux.
- une réflexion est demandée à la Direction générale des Patrimoines et à l'Inrap sur une procédure favorisant l'élargissement et l'allongement des opérations,

- **améliorer la situation des agents en CDA,**

- poursuite des améliorations en cours pour la réduction des délais d'instruction et de paiement,
- clarification d'ici le 1^{er} janvier 2011 des conditions de prise en compte de l'expérience professionnelle des CDA pour la fixation de la rémunération.

La modification du décret du 1er décembre 2009 **pour regrouper les activités** sera rapidement engagée.

Par ailleurs le ministre demande à l'Inrap de s'attacher à la **finalisation du DUER** dans les meilleurs délais, compte tenu des spécificités du métier d'archéologue en matière de risques et de pénibilité.

Pierre HANOTAUX

30 novembre 2010

